

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

DC N°159/2025

DECISION DU MAIRE

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX : CREATION DU SPA THERMAL DES GRANDS BAINS DU
MONETIER – LOT 03 CHARPENTE – COUVERTURE – AVENANT 3**

Le Maire du Monétier-les-Bains, Jean-Marie REY ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération n°035/2020 du 23 mai 2020 portant délégation du maire suivant dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R2194-8 du code de la commande publique ;

Considérant l'attribution du marché de travaux pour la création du Spa Thermal des Grands Bains – Lot 03 Charpente Couverture Zinguerie à la société SAS ALPES MEDITERRANEE CHARPENTE – 750, route des Hodouls – 05 600 SAINT CREPIN – SIRET : 441 805 116 00023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser l'étanchéité de la rehausse de la toiture de l'escalier de secours de la terrasse neige ;

Considérant le devis pour les prestations supplémentaires d'un montant de 3 200,00 € HT portant le montant total du marché à 647 601,92 € HT, soit une augmentation totale de 8.06 % ;

DECIDE

Article 1 – de conclure un avenant au marché de travaux pour la création du Spa thermal des Grands Bains – Lot 03 Charpente Couverture Zinguerie, d'un montant de 3 200,00 € HT soit 3 840,00 € TTC.

Article 2 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

AR Prefecture

005-210500799-20250925-DC159_2025-AU
Reçu le 26/09/2025

Article 3 – la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE par courrier ou sur le site Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>) à compter de sa publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.

Copie sera transmise :

- à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes ;

Le 25 septembre 2025,
Le Maire,

Jean-Marie REY

